



mrap

différences

N°311
Octobre / novembre / décembre 2019

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

DOSSIER LES MIGRATIONS

... LAMPEDUSA...
Méditerranée : assez de morts !

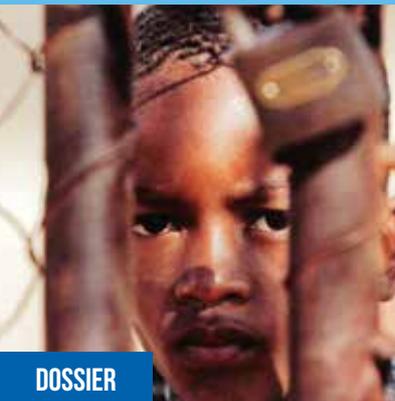


Pour une autre politique européenne !

mrap

Liberté de circulation !

Dessin pour le journal Sud-Ouest



DOSSIER



COMITÉS LOCAUX



MÉMOIRE



HOMMAGE

Les migrations
P. 6

Focus sur le comité
de Limoges
P. 7

Catherine Grupper
nous a quittés
P. 12

Hommage à
Thomas Lalande
P. 18

3 INTERNATIONAL

- » Colombie : silence, on tue !
- » Peuples autochtones du Brésil et d'Amazonie.
- » Israël : La Liste Unie, un événement majeur
- » Libérer la députée palestinienne Khalida Jarrar
- » Sri-Lanka 2009-2019 : crimes impunis et occupation militaire
- » Marathon Paris-Bruxelles pour la libération des prisonniers politiques sahraouis

6 DOSSIER

- » MIGRATIONS

18 COMITÉS LOCAUX

- » Comité MRAP87-Limoges Haute-Vienne : d'un local à l'autre, le même combat
- » À Valenciennes, 70 ans ça se fête !

21 HISTOIRE

- » Journée d'étude sur les disparus de la guerre d'Algérie

22 MÉMOIRE

- » Catherine GRUPPER nous a quittés
- » L'enlèvement et la disparition de Mehdi Ben Barka, 54 ans après

24 HOMMAGE

- » Hommage à Thomas Laslandes

ÉDITORIAL

*Co-Présidents



J.F. QUANTIN*



R. LE MIGNOT*



P. MAIRAT*

IMMIGRATION encore et toujours...

Pour parodier une formule célèbre, un spectre hante l'Europe : l'immigration.

Ce thème, depuis des décennies, est instrumentalisé par des extrêmes-droites qui en ont fait leur fonds de commerce. Le reste de la classe politique traditionnelle a eu la lâcheté de penser qu'il fallait s'emparer de cette démagogie à vil prix et jeter en pâture un bouc émissaire vulnérable en réponse aux diverses colères populaires plutôt que de s'attaquer aux vrais désordres du monde qui engendrent les migrations : guerres, dictatures, déséquilibres mondiaux Nord-Sud, répartition des richesses etc.

Pour les militants des droits de l'homme, c'est un autre drame qui se joue. Pour se limiter à l'Europe (mais il sévit dans toutes les parties du monde), les frontières se hérissent de barrières de toutes sortes, des hommes, des femmes, des enfants meurent en Méditerranée ou dans

les Alpes. Dans nos villes, les militants doivent consacrer leurs forces à assurer un accueil minimum à ceux qui ont espéré trouver chez nous une vie meilleure et qui doivent pouvoir venir enrichir nos sociétés de leurs forces vives.

Différences essaie, dans ce numéro, de dénoncer les fantasmes qui envahissent trop souvent les esprits. Il tente de rendre plus intelligibles et plus objectifs les vrais enjeux qui entourent la question de l'immigration. Il rappelle aussi que de vrais mouvements de solidarité se construisent tous les jours avec de nombreuses personnes fraternelles, lucides et courageuses.

Le combat contre le racisme, la xénophobie, contre toutes les haines n'est jamais ni gagné, ni perdu. Il doit être un combat de tous les instants, mené avec force et détermination. ●



Le président de la CNCDH a rendu visite au MRAP

Le 7 septembre 2019, Jean-Marie Delarue, à cette date président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, a rencontré le bureau national du MRAP, accompagné de Jean-Pierre Raoult, qui assure, avec Augustin Grosdoy, la représentation du MRAP à la CNCDH.

Jean-Marie Delarue s'est exprimé très chaleureusement sur la contribution du MRAP aux travaux de la CNCDH. Il a souligné la concordance des vues entre lui-même et notre mouvement sur de nombreux dossiers touchant aux luttes contre le racisme (notamment une vive critique de la politique de l'État en matière de migrations) et aux actions internationales (il a ainsi affirmé

rejoindre nos positions quant au refus de voir la France adopter la définition de l'antisémitisme de l'IHRA). Il partage nos inquiétudes sur la montée des atteintes aux droits humains et à la démocratie en France et dans le monde.

Le MRAP souhaite que la succession de Jean-Marie Delarue, qui a démissionné de cette présidence au 31 octobre 2019, soit assurée dans des conditions qui permettront de maintenir que la qualité des relations qui ont été entretenues avec lui de même que, auparavant, avec Christine Lazerges, ainsi que la ligne de défense des droits humains que nous partageons avec la CNCDH.

COLOMBIE : SILENCE on tue !



Photo : France Amérique latine

Depuis la signature des accords de paix en 2016, la Colombie est le théâtre d'une extermination planifiée et systématique des militants des mouvements sociaux. Dans un rapport de l'Institut des Études pour le Développement et la Paix, de janvier 2016 à juin 2019, 777 leaders sociaux et défenseurs des droits humains ont été assassinés, dont 155 en 2019. Les peuples autochtones comptent également des victimes. On a comptabilisé 37 533 faits alarmants dont l'assassinat de 158 indigènes. Jusqu'à présent le gouvernement du président Ivan Duque ne fait preuve d'aucune volonté politique pour mettre fin à cette tragédie.



Photo : France Amérique latine

Le 11 mai dernier, le groupe paramilitaire « Aguilas Negras » a justifié ces assassinats en accusant les militants d'être des « guérilleros déguisés en travailleurs ».

Il a donné 48 heures aux dirigeants pour « quitter le pays ou subir les conséquences ». Plus de 1300 personnes ont ainsi été menacées, des hommes et des femmes, des élus ou des militants. Les uns se battent pour récupérer les terres spoliées ou pour retrouver les disparus et exiger justice. D'autres se mobilisent pour empêcher la déforestation et les cultures illicites ou protester contre les entreprises minières et autres multinationales qui saccagent l'environnement. Toutes les 36 heures, un dirigeant social est assassiné. La Mission d'observation électorale (MOE) de Colombie indique que 54 candidats aux élections locales ont été victimes de violences.

L'Organisation Nationale Indigène de Colombie (ONIC) a dénoncé le fait que tous les villages indigènes de ce pays se trouvent en situation d'urgence humani-

taire, sociale et économique. L'organisation précise qu'il existe 102 communautés dont 70 en grave danger d'extermination physique et culturelle et 39 en danger d'extinction imminent. « Le régime actuel cherche à démanteler les droits fondamentaux des peuples, » dit le texte et il qualifie de « génocide » l'assassinat des dirigeants indigènes. L'ONIC dénonce également le « Plan de Développement National » du Président Duque qui profite aux entreprises transnationales et provoque de graves dommages aux peuples indigènes et à l'environnement.

Les membres de la Farc, parti politique issu de l'ex-guérilla, sont également visés; 135 d'entre eux ont été assassinés depuis 2016. La Farc a déposé en juillet une plainte dénonçant un plan visant à éliminer les anciens combattants.

Derrière ces assassinats, il y a des groupes paramilitaires d'extrême droite et des narcotrafiquants. Après un conflit interne qui a fait plus de 220 000 morts, le pays vit dans le souvenir des absents, des blessés, des déplacés. La haine et le ressentiment sont encore très présents. Les Farc avaient accepté l'accord de paix en échange d'une amélioration des conditions de vies dans les zones rurales et sous développées qu'ils contrôlaient. Mais depuis leur désarmement, de nouveaux groupes armés ont pris la place laissée vacante par les autorités.

Dans un rapport, le Parquet Général de la Nation a maquillé des données pour donner l'impression que le gouvernement était en train d'éliminer ce problème. Il assure que sur 250 cas traités en priorité, il a réussi à faire la lumière sur 54,8 % d'entre eux. La réalité est qu'il y a eu 22 condamnations, ce qui signifie que seulement 8 % des procès ont abouti.

En juillet dernier, des représentants du Conseil de Sécurité de l'ONU ont visité la Colombie pour enquêter sur cette situation et ils ont laissé un message clair aux autorités : en finir avec les exécutions de leaders sociaux, de défenseurs des droits humains et d'anciens guérilleros des FARC-AP. Autrement, les accords de paix mourront eux aussi.

« Sur place, il n'y a eu aucune amélioration et c'est le crime organisé et les paramilitaires qui sont aux commandes désormais. Or, de nombreux anciens combattants sont dans ces municipalités rurales et ne sont pas protégés », explique Christophe Ventura, directeur de recherche à l'IRIS.

En juillet dernier, des manifestations contre ces assassinats systématiques ont eu lieu dans plusieurs villes du monde, dont 132 en Colombie. Mais le silence de la communauté internationale perdure. ●

Renée Le Mignot



Photo : A. Journée-Duez.

Daiara Tukano (Tukano, Brésil), Hommage aux femmes autochtones portées disparues et assassinées des Amériques organisé par le CSIA-Nitassinan, Paris, Place du Trocadéro, le 11 octobre 2019.

PEUPLES AUTOCHTONES DU BRÉSIL et d'Amazonie.

En première ligne face au fascisme de Jair Bolsonaro.

Depuis son investiture en 2019, le président d'extrême-droite Jair Bolsonaro multiplie les attaques contre les peuples autochtones et les défenseur.r.ses des droits humains. L'une de ses premières mesures a été de retirer à la FUNAI, organisme public chargé des questions autochtones, ses attributions en matière de démarcation des terres, de réforme agraire et d'octroi de licences environnementales ; et ce, au profit du ministère de l'Agriculture, promoteur de l'agro-business.

Le dirigeant brésilien a affirmé qu'il « ne permettrait pas qu'un centimètre de plus ne soit déclaré territoire autochtone ». Face à cette déclaration de guerre, l'Articulation des Peuples Autochtones du Brésil (APIB) a lancé fin janvier la campagne « Sang autochtone : Pas une seule goutte de plus ».

D'après le GITPA, le peuple Tupinamba a révélé à la même période un programme d'extermination menée à son encontre par des groupes contre la démarcation de la Terra Indígena Tupinambá de Olivença (sud de Bahia). Cette dénonciation souligne la collusion existante entre les initiateurs de ce projet et des agents du pouvoir public, pour assassiner le cacique Babau.

Le 6 septembre dernier, Maxciel Pareira dos Santos, un défenseur des peuples autochtones de l'extrême-ouest du Brésil, a été abattu dans la ville de Tabatinga à la frontière de la vallée du Javari (territoire autochtone protégé au nombre de peuples isolés le plus élevé du monde). Le pays détient ainsi l'accablant record

mondial de défenseur.r.ses assassiné.e.s, dont Marielle Franco, conseillère municipale de Rio de Janeiro, tuée le 14 mars 2018.

En réponse à cette répression, l'APIB a organisé le Camp Terre Libre, qui a rassemblé à Brasilia plus de 4 000 représentant.e.s autochtones de tout le pays, dont Daiara Tukano – artiste, activiste et coordinatrice de Radio Yandé, première radio autochtone du Brésil –.

La Première Marche des Femmes Autochtones « Territoire : notre corps, notre esprit » (9-13 août 2019) a réaffirmé la place fondamentale des femmes dans la résistance : 2 500 représentantes de 130 peuples autochtones du pays ont marché dans la capitale contre la politique gouvernementale et la non-préservation des droits reconnus à l'échelle nationale et internationale.

Aujourd'hui, la Forêt de l'Humanité brûle et les six peuples autochtones « français » de Guyane (Paykweneh, Lokono, Teko, Wayana, Wayapi et Kali'na) en

dépendent eux aussi au quotidien. La Jeunesse Autochtone de Guyane (JAG) témoigne d'une résistance pérenne à l'heure de la réforme du code minier et de la signature de plusieurs dizaines d'autorisations d'exploitations de mines. L'Etat a aussi donné son feu vert pour prolonger deux concessions du méga-projet minier Montagne d'Or, a priori abandonné.

Comme l'a déclaré Christophe Yanuwana Pierre (Kali'na, vice-président du Grand Conseil Coutumier), le 23 août 2019 en réponse au Président Macron : « (...) vous avez accordé 360 000 hectares pour les mines... et vous osez dire «notre maison brûle». Monsieur le Président avant de donner des leçons au fou qui sert de président aux Brésiliens, pensez à mettre un terme à l'extractivisme en Amazonie «française» ».

Aurélië Journée-Duez,
Présidente du CSIA-Nitassinan
Doctorante en anthropologie à l'EHESS

ISRAËL : LA LISTE UNIE, un événement majeur

Tirant la leçon de l'échec enregistré aux élections d'avril 2019, les 4 partis à dominante « arabe » (Palestiniens) - Hadash (PC), Raam, Taal, Balad – décidaient d'une liste commune, la Liste Unie, pour l'élection à la Knesset, le parlement israélien.

En premier il fallait surmonter les tendances au boycott, ou plus simplement à l'abstention, chez les Palestiniens citoyens israéliens (20% de la population d'Israël). Boycott vis-à-vis d'un Etat qui discrimine ouvertement ses citoyens arabes ou considéré illégitime. Abstention aussi, nourrie par le scepticisme à pouvoir changer les choses tant les Arabes sont stigmatisés. Les problèmes quotidiens auxquels ils sont confrontés sont considérables : travail, logement, politique pour l'enfance, soins médicaux, lutte contre la criminalité, violences... Et l'exigence de la complète égalité de droits passe par la suppression de la loi « Israël Etat-nation du peuple juif ». Ayman Odeh (Hadash) a appelé les juifs progressistes à rejoindre la LU, le combat devant être mené juifs et arabes en-

semble, qu'ils gagneraient ensemble ou perdraient séparément. Avec la volonté de s'affirmer comme champion de la lutte pour l'égalité, la démocratie, la paix et pour l'Etat palestinien sur les « frontières » de 1967. A l'heure où la stratégie « la terre contre la paix » est en échec total, où les pays du Golfe avec l'Égypte se sont alliés politiquement et militairement à Israël contre l'Iran, le rôle des Palestiniens d'Israël est encore plus important.

Les prises de positions de la LU ont attiré des Israéliens progressistes : une centaine d'universitaires et des personnalités ont appelé à voter pour cette liste. Le vote du 17 septembre a permis à la LU d'avoir 13 sièges sur les 120 de la Knesset. Les provocations de Netanyahu ont poussé l'électorat arabe à se mobiliser fortement, avec l'objectif de le faire tomber.

Un vieux débat entre Palestiniens revenait sur la table : faut-il s'intégrer au jeu politique israélien pour peser ? Faut-il se battre en tant que citoyens israéliens contre toutes les discriminations, pour l'égalité, pour la paix, la démocratie, le progrès et la justice sociale ? Un tournant a été amorcé en ce sens. Ayman Odeh

a déclaré : « Nous avons décidé de démontrer que les Arabes palestiniens ne peuvent plus être rejetés ou ignorés... le seul avenir pour ce pays est un avenir partagé ».

La LU décidait, hormis les 3 élus du Balad, de recommander, au président d'Israël, Benny Gantz comme premier ministre, sans participation au gouvernement mais pour faire tomber Netanyahu et faire avancer ses demandes dans une négociation avec Gantz. En toute connaissance de cause de ce qu'est cet ex-chef d'état-major de l'armée israélienne. La tentative de Netanyahu pour obtenir une majorité parlementaire ayant échoué, c'est au tour de Gantz d'essayer. S'il n'y arrive pas les électeurs seront convoqués une troisième fois. Quoiqu'il en soit, le résultat de la LU est l'élément essentiel, moteur et porteur d'espoir pour un développement des forces progressistes en Israël. ●

Robert Kissous,
*ancien secrétaire général de l'AFPS,
co-organisateur du Tribunal Russel sur
la Palestine*

LIBÉRER LA DÉPUTÉE PALESTINIENNE Khalida Jarrar

Députée palestinienne et dirigeante du FPLP (Front Populaire de Libération de la Palestine), Khalida Jarrar a été libérée en février 2019 après avoir passé 20 mois en détention administrative sans inculpation ni procès.

Le 30 octobre en pleine nuit, l'armée d'occupation israélienne l'a kidnappée à son domicile à Ramallah et emprisonnée. Elle a été condamnée une nouvelle fois à huit mois de détention administrative comme l'avait été également Salah Hamouri à plusieurs reprises. La détention administrative, illégale au regard du droit international, est souvent utilisée par le pouvoir israélien pour arrêter et emprisonner des

personnes pour une durée indéterminée sans inculpation, ni accès à leur dossier. De plus, elle peut être renouvelée plusieurs fois. Israël s'acharne contre Khalida Jarrar la défenseure des droits de l'homme avec l'association de soutien aux prisonniers politiques palestiniens et de défense des droits humains (Addameer). Elle milite aussi pour faire comparaître les dirigeants israéliens devant la Cour Pénale Internationale (CPI) pour crimes de guerre. Avec d'autres partis politiques, syndicats et associations, le MRAP participe à la mobilisation pour la libération de Khalida Jarrar, de Marwan Barghouti et de tous les prisonniers politiques palestiniens (au nombre de 5000 dont près de 200 mineurs).

Le MRAP appelle les parlementaires français à intervenir pour la libération de leur collègue injustement emprisonnée. Il demande au gouvernement français de faire pression sur le pouvoir israélien pour qu'il respecte le droit international, renonce à la détention administrative et libère tous les prisonniers politiques palestiniens. Pour mettre fin à l'impunité d'Israël, les déclarations, les résolutions sont sans effet. Il faut des actes et prendre des sanctions. ●



SRI-LANKA 2009-2019 : CRIMES IMPUNIS et occupation militaire

La vie au Sri Lanka est-elle redevenue normale, 10 ans après la fin
d'une longue guerre en mai 2009 ?



Photo: Maison du Tamil Eelam

Selon le Guide du routard : « À l'évocation du Sri Lanka, cette île lointaine de la route des épices autrefois connue sous le nom de Ceylan, des images surgissent : camaïeu de verts des rizières et des jardins d'épices, moutonnement de l'écume au bord des plages bordées de cocotiers, vertes plantations de thé ondulant à flanc de montagnes, [...] Mais pour les Sri Lankais comme pour les voyageurs, la page est tournée. Un air de renouveau souffle sur toute l'île jusqu'à atteindre la péninsule de Jaffna, à la culture tamoule si exotique. »

Mais non. La page n'est pas tournée. Le 12 avril 2019, un colloque se tenait à

l'Assemblée nationale, à l'invitation du Groupe d'étude sur le Peuple Tamoul, 10 ans après la fin du conflit, juste après la publication d'un rapport du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies sur la réconciliation, l'établissement des responsabilités et la promotion des droits de l'homme au Sri Lanka ainsi que le vote, le 21 mars de la résolution 40/L.1 du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (HRC).

De nombreuses questions restent aujourd'hui en suspens : garantie des droits politiques et individuels pour les populations tamoules au Sri Lanka, restitution des terres occupées, vérité sur les crimes

commis lors de la guerre, sur les disparus. Le rapport de la Haute-Commissaire précise que peu de progrès ont été constatés sur l'évolution de la situation et le processus de réconciliation et qu'aucun progrès n'a été fait en matière d'investigations sur les crimes commis pour aller dans le sens d'une résolution du conflit.

Il souligne des violations graves des droits de l'homme qui continuent de se produire au Sri Lanka. La nouvelle résolution du HRC accorde au Sri Lanka deux années supplémentaires pour la réalisation des engagements contenus dans la résolution de 2015, prolongés une première fois de deux ans en 2017,

comprenant l'établissement d'un mécanisme judiciaire afin d'enquêter sur les allégations de violations des droits humains et du droit international humanitaire. Les intervenants au colloque ont fait ressortir que les promesses n'ont pas été tenues, et que la lenteur du processus montre que le gouvernement du Sri Lanka n'a pas la volonté de mettre en œuvre ces résolutions. Ils estiment qu'il n'y a pas d'autre choix qu'une enquête internationale, totalement indépendante, pour faire la lumière sur les atteintes aux droits humains et les crimes commis au Sri Lanka et qu'un contrôle de la communauté internationale est indispensable.

L'une des questions sur lesquelles les Tamouls attendent des réponses est celle des personnes disparues. Le Sri Lanka compte parmi les pays qui représentent le plus grand nombre de disparitions forcées au monde : entre 60 000 et 100 000 personnes depuis la fin des années 1980. Un bureau des personnes disparues a été mis en place en 2018 à Colombo, bien loin de la zone des combats, et personne n'a réussi à voir le contenu d'une liste des disparus. Un bureau des réparations ne peut fonctionner, ne disposant pas de cette liste.

La militarisation du nord est du pays interroge aussi sur la sincérité d'un processus de réconciliation. Les grandes routes du Nord-Est sont bordées de camps militaires. Des paysans et des pêcheurs n'ont plus accès ni à leurs terres ni à la mer du fait de l'occupation par l'armée. La population locale est ainsi privée de sources de revenus. Les populations tamoules qui vivaient dans des zones dites aujourd'hui de haute sécurité ne peuvent y revenir. Des territoires ont été réquisitionnés par l'armée sri-lankaise.

D'après le gouvernement, 92 % de ces terres ont été rendues aux propriétaires mais c'est loin de la réalité. L'un des intervenants présente les différentes zones occupées par l'armée. A Mullikulam, par exemple, où on construit des hôtels pour le tourisme, seules trois familles sur 350 déplacées du fait de la guerre ont été reléguées sur leur propriété.

Les régions tamoules sont l'objet d'une colonisation par une population cinghalaise : là où dans années 80, la population cinghalaise était d'environ 5 %, elle est aujourd'hui de 23 %. La zone concernée sépare la province tamoule du nord et celle de l'est. Il s'agit de montrer que la population tamoule vit éparpillée sur l'île et ne vit pas dans les provinces qu'elle revendique. Les Tamouls sont aussi privés de leurs territoires par la déclaration de sites archéologiques bouddhistes, ou encore de forêts préservées.

Les crimes contre les Tamouls ont été conçus, organisés et exécutés par l'État du Sri-Lanka. Les éléments constitutifs du crime de génocide en 2009 ont été relevés dans des rapports (groupe d'experts du Secrétariat Général des Nations Unies, Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme), mais le génocide n'est jamais nommé. Dix ans après la guerre, le processus de réconciliation nationale est toujours à ses débuts.

Cette réconciliation ne pourra se faire qu'une fois que les crimes et les violations des droits de l'homme seront connus et punis mais pour le moment le gouvernement sri-lankais n'est pas prêt à traduire en justice les militaires impliqués dans les violences commises

envers la population tamoule. D'ailleurs, quatre mois après la tenue de ce colloque, le général Shavendra Silva qui selon plusieurs rapports de l'ONU, serait impliqué dans des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, était nommé au commandement de l'armée sri-lankaise.

Des interventions, il ressortait le souhait que le gouvernement français prenne position pour que le Sri-Lanka applique et mette en œuvre ses engagements de 2015, qu'il agisse au niveau international et européen pour garantir les droits des Tamouls, qu'il soutienne le peuple tamoul en lutte contre le racisme et désinscrive les associations tamoules des listes des associations terroristes.

Le Parlement était appelé à prendre des mesures pour faire respecter le droit international et responsabiliser les auteurs de violations : notamment adopter une résolution reconnaissant les atrocités de Mullivaikal en 2009 comme un génocide, tenter des actions en justice et sanctionner politiquement l'État du Sri Lanka. ●

Marie-Geneviève Guesdon



MARATHON PARIS-BRUXELLES POUR LA LIBÉRATION des prisonniers politiques sahraouis

Le 30 octobre, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté une nouvelle résolution sur le Sahara occidental qui ne propose aucune action concrète pour faire avancer le processus de paix.



Les marathoniens accueillis à Bruxelles

Pas de date pour la reprise des négociations entre le Maroc et le Front Polisario qui avaient redémarré sous l'impulsion de l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU, Horst Köhler (qui a depuis démissionné). Pas de date pour le référendum d'autodétermination, ni d'extension du mandat de la mission des Nations unies (Minurso) à la surveillance du respect des droits de l'homme au Sahara occidental !

Au Conseil de sécurité, seules la Russie et l'Afrique du Sud ont refusé de voter cette résolution jugeant qu'elle était déséquilibrée et trop favorable au Maroc. Le gouvernement français a réaffirmé une fois de plus son soutien au plan d'autonomie du Maroc « dans le cadre de l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale du royaume » qui viole le droit international fondé sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Un retour regrettable au statu quo

Le Front Polisario a vivement réagi à cette résolution en évoquant « *un retour regrettable et inacceptable au statu quo* ». Il a affirmé qu'il devrait reconsidérer son engagement dans ce processus onusien en adressant une mise en garde au Conseil de sécurité: « *Le droit de notre peuple à l'indépendance et à l'autodétermination est inaliénable et non négociable et nous utiliserons tous les moyens légitimes pour le défendre* ». Face à ce blocage, le mouvement de solidarité avec le peuple sahraoui, auquel le MRAP participe activement, est décidé à poursuivre et intensifier sa mobilisation.

Une première réponse a été apportée à la résolution onusienne par des marathoniens espagnols et sahraouis qui ont décidé de courir un marathon-relais de Paris à Bruxelles (284 km) pour

la libération des prisonniers politiques sahraouis et la tenue rapide du référendum d'autodétermination. Ils sont partis le 1^{er} novembre de la place St Michel à Paris avec le soutien de nombreux responsables d'associations et de partis politiques. Ils ont interpellé le gouvernement français pour qu'il mette fin à son soutien inconditionnel au pouvoir marocain et s'engage pour une solution juste et durable au conflit qui ne peut être résolu que par le référendum d'autodétermination permettant au peuple sahraoui de décider librement de son avenir. Ils sont arrivés le 4 novembre à Bruxelles où ils ont été accueillis par un important rassemblement à l'appel des associations sahraouies et du comité belge de soutien au peuple sahraoui. Le même jour, ils ont été reçus au Parlement européen par des parlementaires de plusieurs pays et groupes politiques. Ils ont dénoncé la responsabilité des instances européennes dans la poursuite du conflit et leur ont demandé de faire respecter les arrêts de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) de 2016 et 2018 qui précisent que le Maroc et le Sahara occidental sont deux entités distinctes et séparées et interdisent de ce fait la prospection, l'exploitation et l'exportation des ressources naturelles du Sahara occidental. ●



Les marathoniens à Paris

DÉBATS ET ENJEUX AUTOUR des migrations¹

Au début de l'automne, se tient chaque année à Saint-Dié-des-Vosges le festival international de géographie (FIG), et pour sa 30^{ème} édition qui a eu lieu du 4 au 6 octobre 2019, le thème « migrations » avait été retenu. Hasard du calendrier, la manifestation a devancé de quelques jours les débats relatifs à ce thème prévus à l'Assemblée nationale et au Sénat.

D'un côté, des conférences, tables rondes, etc. qui dans une perspective pluridisciplinaire ont rappelé que les migrations – quelque soit l'échelle ou la période à laquelle on se situe – font partie de notre histoire. Bien évidemment les circulations des personnes qui en découlent, sont bien souvent différenciées et inégalitaires, productrices d'exclusion autant que d'inclusion. Ces diverses migrations nous poussent à nous interroger sur l'idée erronée et implicitement admise dans les sociétés que des personnes sur la planète seraient plus légitimes à se déplacer que d'autres.

Idee que l'on retrouve chez nombre d'élus – pas tous bien évidemment – qui ont débattu à l'Assemblée nationale et au Sénat, les 7 et 9 octobre 2019. Ces débats n'ont pas donné lieu à une énième réforme

1 Ce texte reprend quelques éléments qui ont été publiés dans la revue Carto. n°55 (sept.-oct. 2019). Olivier Clochard, « *Penser des politiques migratoires non bellicistes* », p. 9.

législative², ils étaient seulement mis à l'agenda, sous l'impulsion du chef de l'État, pour continuer à instrumentaliser les questions migratoires à des fins électorales à venir. Et dans ces processus, les débats et les politiques à l'égard des exilés demeurent marquées par la « tyrannie du national »³. Elles sont imprégnées de l'idée qu'il est nécessaire de limiter les flux migratoires sinon les questions de sécurité, de cohésion sociale ou encore de chômage seraient exacerbées. Ces postures n'ont jamais été démontrées scientifiquement.

Les autorités nationales et internationales souhaitent en effet – comme le rappelle Antoine Pécoud⁴ (2015, p. 5) – que les migrations soient « ordonnées », « prévisibles », « régulées », « planifiées », etc. « La gouvernance mondiale des migrations » ou « la volonté d'aller vers une meilleure gestion des migrations » sont également d'autres formulations qui font florès dans les discours et les textes qui orientent les politiques, mais elles ne tiennent pas compte ou très peu des projets des per-

2 Pour rappel, 17 réformes législatives du code de l'entrée du séjour des étrangers et du droit d'asile ont été établies depuis 1996.

3 Gérard Noiriel (1991) *La tyrannie du national. Le droit d'asile en Europe 1793-1993*, Paris, Calmann-Lévy, 355 p.

4 Antoine Pécoud (2015) « *Liberté de circulation et gouvernance mondiale des migrations* », *Éthique publique*, vol. 17, n° 1.

sonnes. Les multiples expériences migratoires qui combinent des dimensions d'ordre affectif, économique, culturel voire linguistique, etc. s'accroissent en effet très mal avec les pratiques restrictives des États. En conséquence nombre de personnes n'ont d'autres choix que de contourner les règles.

Il en découle une crise des politiques d'accueil⁵. Cela reflète la façon dont les États pensent vivre avec celles et ceux qui arrivent sur nos territoires. Etant donné les enjeux, les solutions ne peuvent plus reposer sur les seuls responsables politiques. Associations, certains élus et citoyens se sont emparés du débat afin de promouvoir des alternatives aux impasses actuelles, certes très peu entendues, mais qui devraient rappeler aux autorités que les politiques ne se font pas uniquement dans les ministères.

Plus généralement, il s'agit de penser aux politiques migratoires que nous voulons pour demain car il est urgent que les pratiques bellicistes fassent place à des modèles qui promeuvent davantage les principes de liberté, d'égalité et de fraternité. Le progrès humain est un combat. ●

5 Annalisa Lendaro, Claire Rodier et Youri Lou Vertongen (2019) *De la crise des réfugiés à la crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte (coll. Territoires du politique).

LES MIGRATIONS UN FACTEUR ÉCONOMIQUE positif

En matière de migrations, un fantasme hante l'opinion publique ; ça coûte cher. Après, on va avoir des réactions diverses : inspirées par l'humanisme, certaines politiques seront traitées de « généreuses ». D'autres, restrictives, seront traitées de « réalistes ». Et bien sûr, les démagogues, entraînant derrière eux une majorité

de politiciens, attiseront les rancœurs et les peurs qu'éveille ce soit disant « coût ».

Pourtant, depuis quelques années, des économistes multiplient les recherches sérieuses pour « objectiver » la question, pour tenter de passer de l'impression sommaire à la mesure scientifique

de la réalité. Ce n'est pas simple, mais la plupart des résultats convergent vers certaines conclusions. On peut recommander deux synthèses récentes et accessibles au grand public : « *L'économie de l'immigration* » d'Ekrane Boubtane (Presses Universitaires Blaise Pascal) et « *L'immigration en France* » d'E.M. Mouhoud (Fayard). ●

Un emploi complémentaire

On connaît tous, depuis des décennies, le slogan redoutable d'efficacité dans son bon sens : 3 millions de chômeurs, 3 millions d'immigrés ! Mais les choses ne se passent pas ainsi... Il faudrait d'abord se demander si les candidats sur le marché du travail sont « substituables », en clair s'ils sont destinés aux mêmes emplois.

La réalité, c'est que les immigrés occupent principalement des emplois soit vacants (sans candidats natifs), soit nouveaux : leur présence peut créer des opportunités de création d'activités jusque là négligées ou non rentables. Ils participent à la fluidité du marché de l'emploi. D'autant qu'ils arrivent avec des compétences parfois nouvelles et des envies d'entreprendre. L'apport des femmes par exemple, dans le domaine de l'aide à la personne, est bien connu.

De toutes façons, leur présence-même est source d'activité et donc d'emplois. Comme toute augmentation de population, cette présence crée nécessairement de la consommation, dans le domaine commercial, ou dans celui des services publics. Des communes rurales l'ont bien compris : l'accueil de migrants a sauvé leur épicerie ou leur école... Au total, les études précises concluent à un effet légèrement positif en matière d'emploi.

Des comptes sociaux positifs

L'opinion courante est que les migrants sont une charge pour les comptes sociaux (encore une fois qu'on le considère avec complaisance ou hostilité). Or la réalité est toute autre. Il est exact qu'à court terme, disons la première année, un certain nombre de prestations (de santé, d'hébergement, de scolarisation ou autres) ont un coût. Mais dans la durée, toutes les études montrent que c'est l'inverse.



Rappelons d'abord que l'Europe est en déficit démographique, et tout d'abord pour la tranche des âges adultes. La population active (conventionnellement de 20 à 64 ans) est celle qui produit, cotise et paie des impôts. L'enfance et la jeunesse ainsi que la vieillesse sont par contre, globalement, la population dite « à charge ». Or les migrants appartiennent très majoritairement à la première catégorie. S'ils sont consommateurs de prestations familiales, logement ou chômage, ils sont nettement sous-consommateurs pour les deux gros budgets que sont la santé et la retraite.

Globalement, les études menées dans différents pays de l'OCDE montrent qu'en réalité l'effet de l'immigration sur les comptes sociaux est très faible, entre -0,2% et +0,2%, et le plus souvent positif.

Des échanges mondiaux

On ne parle dans cet article que des migrations dites « nord-sud », c'est-à-dire entre pays pauvres et pays développés. En réalité les mouvements migratoires sont bien plus complexes à l'échelle mondiale, et rappelons-le majoritai-

rement « sud-sud ». Tous ces mouvements de populations participent à un vaste échange qui profite à tous.

Pour les pays d'origine, l'existence d'une diaspora est une source de profit importante. Financièrement d'abord. On évalue les transferts des émigrés à environ 500 milliards de dollars. Ces flux peuvent être dirigés soit vers les familles, à qui ils permettent une consommation au moins de survie, soit vers des collectivités ou associations, rendant possibles des investissements locaux. On a pu observer les progrès de la santé, de la scolarisation ou de la production dans les zones émettrices de migrants.

Mais l'argent n'est pas seul à circuler. Les hommes transfèrent aussi, directement en revenant, ou indirectement, des com-

pétences et des idées nouvelles, dans toutes sortes de domaines, qu'ils ont acquises lors de leur exil. Cette circulation des savoirs et compétences pose cependant des questions, comme celle de la « fuite des cerveaux ».

Ces questions mériteraient d'être étudiées secteur par secteur et pays par pays. Il est dommageable que la Roumanie voie partir des centaines de médecins qu'elle a formés et qui lui manquent. Mais ailleurs la possibilité de partir, pour certains ingénieurs sans débouchés dans leur pays peut créer une dynamique de formation.

D'une façon générale, la multiplication des mouvements de population, inévitable et souhaitable, devrait être maîtrisée par une communauté humaine qui prendrait enfin la question des migrations comme une question collective, avec une gouvernance autre que nationale et dominée par la démagogie. ●

Jean-François QUANTIN

LES POLITIQUES MIGRATOIRES DE L'UNION EUROPÉENNE : crise de l'accueil ?

Les politiques migratoires européennes sont traversées par de multiples tensions mais la façon dont elles sont le plus souvent appréhendées est loin de refléter la réalité des migrations dans l'union européenne.

En effet, chaque année deux millions à deux millions et demi de personnes arrivent légalement sur le territoire européen en provenance de pays tiers (c'est à dire hors Union européenne) et la fameuse crise de 2015/ 2016 n'a pas changé grand-chose à cette situation.

Il y a un peu plus de 4 % de la population qui est d'origine extra-européenne. On est donc très loin de l'invasion et plus encore du grand remplacement.

La situation est très variable d'un pays de l'Union à l'autre et beaucoup seront surpris d'apprendre que ces dernières années, ce sont les Ukrainiens, et non les syriens, qui ont le plus migré vers le territoire européen et ils arrivent grâce à la Pologne qui leur délivre des titres de séjours pour raisons économiques (plus de 600 000 en 2017).

L'Europe forteresse vise essentiellement les migrants venant des pays du sud. On peut fixer le début de sa construction en 2001 avec la construction des barrières de Ceuta et Melilla entre l'Espagne et le Maroc.

Elles se sont poursuivies avec la construction de nouvelles barrières entre la Turquie et la Grèce, puis la Bulgarie et plus récemment entre la Hongrie et la Serbie sans parler du rétablissement du contrôle des frontières à l'intérieur de l'espace Schengen notamment entre l'Italie et la France.

L'Union européenne externalise de plus en plus le contrôles de ses frontières. Elle s'est tournée vers la Maroc et la Turquie sans oublier la Libye (déjà à l'époque de Kadhafi) et aujourd'hui, on voudrait empêcher les « migrants » de partir de leurs pays d'origine quitte à négocier avec les pays les plus corrompus ou les plus autoritaires.

Bilan de ces politiques : le continent européen est devenu le plus mortifère de la planète pour les celles et ceux qui

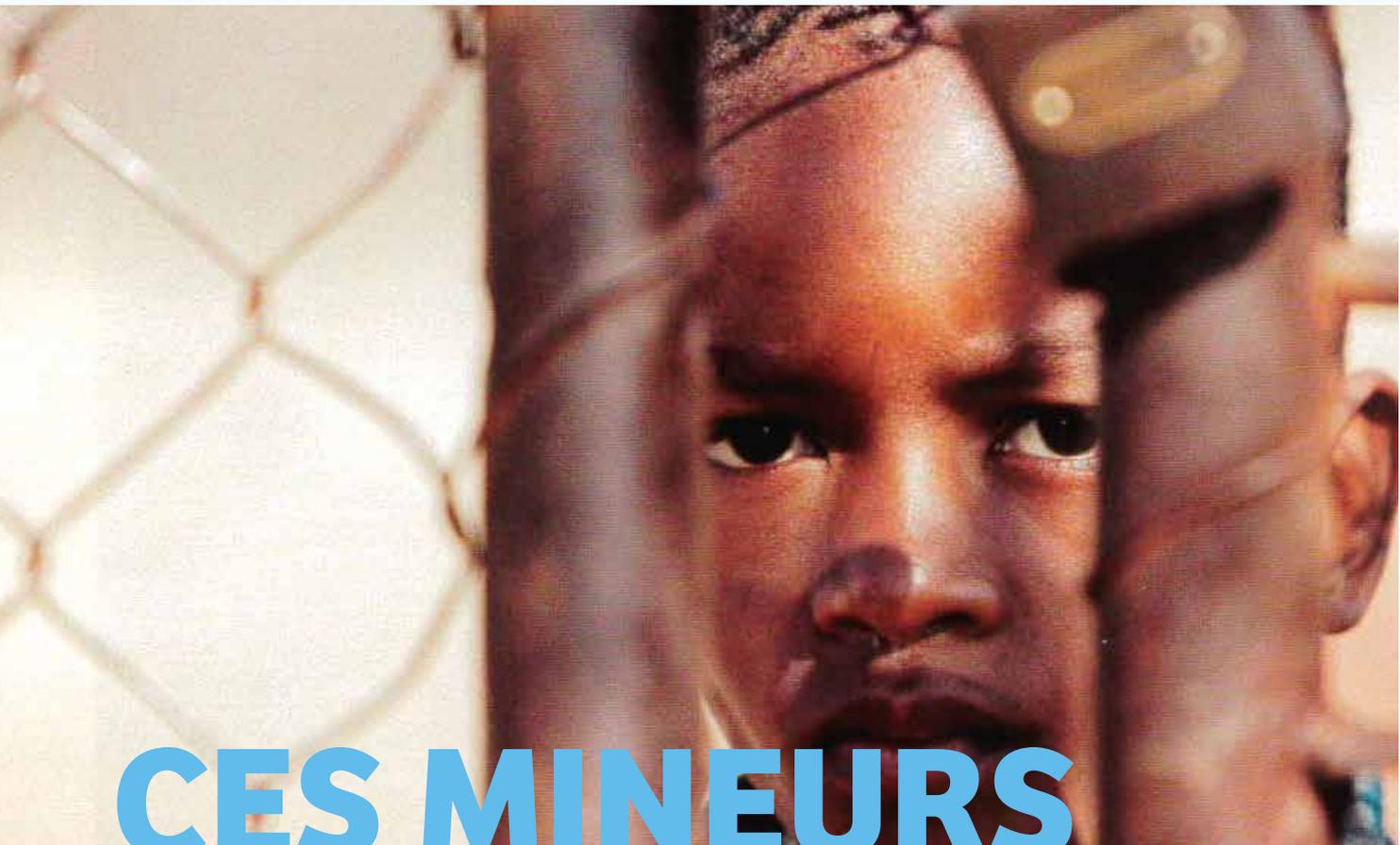
fuients conflits, persécutions et misère. Selon une étude publiée par le Parlement européen, 90 % des personnes à qui une protection internationale a été accordée ces dernières années sont arrivées en Europe de façon irrégulière, le plus souvent en traversant la Méditerranée au risque de leur vie. Ce sont donc bien majoritairement les réfugiés qui sont les victimes de ces politiques.

En fait, les politiques migratoires européennes sont d'abord et avant tout celle des Etats membres qui veulent garder la main sur ceux qui entrent sur leur territoire. Il y a donc une grande hypocrisie qui a été renforcé au moment du pic des arrivées de demandeurs d'asile en 2015/2016 dû à la crise syrienne et aux manipulations de la Turquie) l'égard de réfugiés syriens. ●

Marie Christine Vergeat,
Vice-Présidente de la LDH

La fête mosaïque, organisée chaque année par le Comité des Landes du MRAP





CES MINEURS

QU'ON NE VEUT plus voir

« Je crois en notre droit d'asile, mais il est détourné de sa finalité par des réseaux, des gens qui manipulent. Si nous ne le regardons pas en face, nous le subissons. Cela donne quoi ? Des quartiers où le nombre de mineurs non accompagnés explose [...]. » E. Macron (le point.fr 19/9/19)

« C'est un sujet de préoccupation majeure pour les départements. Le phénomène est grandissant et la situation n'est plus tenable. Les structures d'accueil sont débordées et saturées », (ADF valeurs actuelles.com 24/09/19) Ils sont donc trop nombreux, ils coûtent trop cher et les autorités françaises refusent de les considérer comme des mineurs protégés par les lois françaises et les conventions internationales. Ces textes ne seraient-ils applicables qu'aux jeunes français ?

L'arrivée des MIE (Mineurs Isolés Étrangers), maintenant appelés MNA (Mineurs Non-Accompagnés) n'a commen-

cé à alerter les autorités que dans les années 2000 (notamment à Paris). En 2013 on estimait à un peu plus de 2 500 le nombre de jeunes nouvellement arrivés et pris en charge comme mineurs ; ils étaient environ 17 000 en 2018. Mais ceci ne nous dit rien du nombre réel de mineurs isolés arrivant en France, car il n'existe pas de statistiques précises. Entre janvier et septembre 2019, plus de 6 000 sont arrivés, selon le HCR, en Espagne, en Italie (après être passés en Lybie), et en Grèce et on ignore combien ont pris la route des Balkans.

Ces jeunes fuient l'insécurité, qu'elle soit le fait de la pauvreté, de la guerre, de persécutions ou d'autres facteurs. Ils cherchent un pays où pouvoir construire leur avenir, vivre en paix, étudier, travailler. Peu demandent l'asile (moins de 5%) et lient la question des MNA à l'asile et non à la protection de l'enfance comme le fait E. Macron est assez surprenant.

Quel que soit leur nationalité, ils arrivent en France traumatisés, soit par la violence qui a conduit à leur départ (25% des jeunes suivis par les psychologues du centre MSF de Pantin), soit par les dangers et maltraitements rencontrés en route (nauffrage en mer, tortures, viols, esclavage...). Dans son rapport 2018, MSF indique que 87% de ceux que suit le pôle infirmier déclarent avoir subi des violences, tortures ou maltraitements lors du voyage. Un tiers des jeunes accueillis à Médecins du Monde en 2018 ont vu un psychiatre ou un psychologue et un tiers d'entre eux présentent un syndrome de stress post traumatique.

Mais de toutes façons, pour les autorités françaises ils sont « étrangers » avant d'être des mineurs en danger à protéger, et pour cela a été mis en place au fil des dernières décennies un dispositif spécifique, dérogeant au droit commun, de plus en plus excluant et déshumanisant.

Cela commence dès leur arrivée. Sans leur laisser le temps de se poser, de récupérer de leur voyage, sans se soucier de leur état de santé, on « évalue » leur minorité. Et le préalable du passage par la PAF, et ce même avant le nouveau fichier AEM « Aide à l'Évaluation de la Minorité », est la règle dans nombre de départements. Une méfiance généralisée prévaut lors des évaluations qui sont souvent à charge. Leur qualité est d'ailleurs plus que contestable et montre parfois une profonde méconnaissance des pays d'origine et des conditions du voyage.

Ce n'est pas un hasard si les comptes rendus précis de ces évaluations ne sont pas souvent remis aux jeunes. Comment pourraient-ils justifier des phrases comme « votre capacité de raisonnement et d'élaboration ne correspond pas à l'âge indiqué » quand l'évaluation a eu lieu dans une langue que ne connaît pas le jeune ? Comment pourraient-ils justifier ces questions inquisitrices, et souvent douloureuses, sur l'histoire et le parcours du jeune, relevant plus d'un entretien OFPRA que de l'évaluation de la minorité ?

Et depuis mars dernier le gouvernement insiste pour que tous les départements mettent en place comme préalable à l'évaluation sociale, le fichage par la préfecture dans ce nouveau dispositif « AEM » prévu par la loi de septembre 2018. Ce fichage permet de vérifier notamment si le jeune ne s'est pas présenté dans d'autres départements, et, si le jeune a été déclaré majeur, de pouvoir prendre une mesure d'expulsion. En effet, dans ce cas, « après les recours au juge des enfants » disent-ils, le dossier est transmis au fichier des étrangers (AGDREF), et une Obligation de Quitter le Territoire Français est délivrée. Durant cette phase d'évaluation de quelques jours, nombreux sont ceux qui restent dans la rue, malgré les circulaires en vigueur et les décisions de justice. Les autres sont souvent logés dans des hôtels, dans des conditions d'hygiène souvent dénoncées, sans aucun suivi socio-éducatif.

Les « non mineurs » (selon les départements, de 9 à 100%) sont remis dehors et y restent le temps du recours au tribunal pour enfants. Ils ne peuvent compter que sur la solidarité citoyenne à travers

les multiples collectifs qui ont été créés depuis 2015. Solidarité nécessaire et protectrice des jeunes qui leur rend aussi, et c'est important, leur humanité. Ceci pallie les carences des conseils départementaux au-delà de l'hébergement (sui- vi socio-éducatif, santé, scolarisation que nombre de rectorats refusent aux jeunes non placés), mais peut rendre invisibles ces jeunes en errance.

Les jeunes refusés doivent donc saisir le juge des enfants et il faut noter qu'à Paris 50% des jeunes sont déclarés mineurs après l'audience, les expertises des documents et les tests d'âge osseux qui deviennent systématiques. Ces expertises sont contestables, tant les tests osseux qui sont condamnés par de nombreuses autorités mais intégrés dans la loi sur la protection de l'enfance de 2016, que l'expertise documentaire. En effet les conclusions du bureau de la fraude documentaire (DEFDI), dépassent souvent la simple vérification d'une éventuelle falsification.

Des avis défavorables basés sur des interprétations étonnantes des législations nationales ou des textes français (sur la légalisation par exemple) sont repris par une grande majorité des juges des enfants, sans état d'âme, pour refuser la prise en charge du jeune malgré les arguments des avocats et les décisions de plusieurs Cours d'Appel. Dans certains départements ces décisions défavorables sont suivies de procédures pénales contre les jeunes comme à Lyon, à Montpellier où depuis le début de l'année 29 MNA ont été incarcérés.

Et les problèmes ne sont pas finis pour ceux qui ont réussi à se faire prendre en charge : hébergement dans des hôtels sans réel suivi socio-éducatif, délai dans la scolarisation, voire absence de scolarisation, pourtant nécessaire au plus de 16 ans (55% des jeunes) pour ob-

tenir une régularisation ultérieure; remise en cause de la validité des documents par les préfectures...

Face à des lois et pratiques restreignant de plus en plus les droits des mineurs isolés, les collectifs et associations multiplient les recours et les interpellations des pouvoirs publics, mais nombre de ces jeunes risquent de devenir des sans papiers et l'élan de solidarité citoyen ne sera probablement pas suffisant pour l'éviter. ●

Jean-Michel Centres

Du moment que c'est ailleurs ...

Ezzatolah, jeune Afghan de 16 ans, vit dans l'insalubrité et le désespoir depuis deux mois, abandonné à son sort bien que mineur non accompagné. «*Je dors sur une simple couverture, je n'ai pas de tente alors que l'hiver approche... La nuit, des bagarres éclatent souvent... Pour aller aux toilettes, prendre une douche, un repas, je dois attendre des heures ... Depuis que je suis arrivé je demande à voir un médecin en vain*», dit-il. En tant que mineur non accompagné, Ezzatolah devrait disposer d'un lit dans une caravane de la «section B» de Moria (sur l'île grecque de Lesbos) où seuls les enfants sont hébergés sous la supervision d'un personnel spécialisé. Mais il n'y a que 160 places pour plus de 500 jeunes sans famille.

D'après le HCR, de janvier à fin septembre, 8.300 enfants dont 1.600 non accompagnés, ont été accueillis dans les camps surpeuplés des îles de la mer Égée - le plus grand nombre depuis début 2016. Sur les 4.600 MNA en Grèce, seuls 26% vivent dans des logements adaptés, selon le HCR. La plupart sont retenus dans des camps, des centres de détention, ou sont à la rue, selon le Centre national de solidarité sociale.

Le principal danger pour ces jeunes est d'être happés dans des réseaux d'exploitation sexuelle, de mendicité forcée, de pickpockets ou de trafic de drogue. «*Les contextes d'abandon et de conditions insalubres comme dans les hotspots poussent certains vers l'il-légalité*», commente le rapporteur national pour la lutte contre la traite humaine.

D'après AFP 19/10/19



ÉTATS GÉNÉRAUX DES MIGRATIONS

12 ENGAGEMENTS POUR UNE POLITIQUE MIGRATOIRE EUROPÉENNE SOLIDAIRE favorisant la paix dans le monde

En 2017, 500 associations locales et nationales écrivent au Président de la République pour l'interpeller sur les politiques migratoires de la France et de l'UE. Début 2018, elles lancent: 106 Assemblées Locales qui organisent 200 rencontres dans 76 départements. Le MRAP, nationalement et par ses comités locaux a pleinement adhéré à cette démarche qui fédérerait toutes les forces qui se mobilisent pour une politique de solidarité avec les migrants.

En mai 2018, les États Généraux des Migrations ont produit un Manifeste qui synthétise nos revendications et aspirations. Il constitue pour les militants une boussole que nous reproduisons ci-dessous.

1

Promouvoir et financer uniformément au sein de l'UE, les conditions d'un accueil digne et inconditionnel et une intégration sociale et citoyenne des exilé.e.s avec ou sans papier (hébergement, nourriture, vêtement, santé, langue, accès aux droits et au travail). La stratégie des États de précariser les migrant.e.s au quotidien et de dégrader leurs conditions de vie pour les convaincre de repartir est inadmissible et constitue des freins à l'intégration, à la santé physique et psychique et à la cohésion sociale.

2

Assurer la protection, l'éducation, la formation des Mineurs Non Accompagnés et des Jeunes Majeurs qui arrivent en Europe. Au même titre que celles des jeunes européens.

3

Abroger le Règlement de Dublin et permettre le libre choix du pays où les exilé.e.s souhaitent déposer une demande d'asile, conformément à l'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Le règlement Dublin délègue la responsabilité de l'examen de la demande d'asile

au premier pays qui a accueilli le réfugié. Il confère ainsi aux pays à la frontière extérieure de l'Union Européenne, une responsabilité plus grande dans la gestion des réfugiés et déresponsabilise les pays du Nord, ce qui est source de conflits entre pays européens et favorise la montée des mouvements d'extrême droite. Le système Dublin est coûteux, absurde et inefficace, arrêtons le ballottage stressant et inutile : en 2016 la France a dû accepter le retour d'autant de migrants dublinés qu'elle en a expulsés !

4

Supprimer la répression, le renvoi des migrants et le renforcement des frontières et promouvoir des voies d'accès légales et sûres au territoire européen pour que les personnes puissent migrer sans risquer leurs vies.

5

Assurer le sauvetage, la protection et la mise à l'abri inconditionnel des exilé.e.s en danger, durant leurs séjours dans les pays européens et les pays, mers ou montagnes qu'ils traversent. Conformément au code international maritime et aux valeurs du secours en montagne. Les frontières internes à l'UE doivent être démilitarisées et permettre la libre circulation des personnes au sein de l'UE, tandis que la lutte contre les réseaux de trafics humains doit être renforcée.

6

Harmoniser le droit d'asile par le haut, le faire respecter par chaque pays au même titre que les grands principes démocratiques que porte l'UE.

7

Approuver et mettre en oeuvre le « Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières » et ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des

membres de leur famille de l'ONU de 2003. Les pays de l'UE doivent les prendre comme références et les considérer comme obligation mutuelle. Les expliquer auprès des populations dans un effort de pédagogie pour accroître la solidarité et la fraternité.

8

Stopper immédiatement tout partenariat d'externalisation des frontières notamment avec les pays non démocratiques (Turquie, Libye, ...). Stopper les accords de réadmission et les chantages diplomatiques indignes. Aujourd'hui, l'UE finance 35 pays pour qu'ils retiennent, chez eux, et refoulent dans leurs pays, les personnes migrantes souhaitant rejoindre l'Europe. L'UE n'est pas regardante sur la manière dont ces pays traitent les migrant.e.s : ces 35 pays présentent TOUS des risques élevés pour l'exercice des Droits Humains. Les migrants arrivés difficilement en Europe témoignent des sévices qu'ils y ont subis : camps sauvages sans aucune condition d'hygiène, prisons privées, camps de concentration, racket, torture pour faire payer des rançons aux familles...

9

Stopper la subordination de l'aide au développement, aux politiques anti-migratoires imposées par l'UE aux pays d'origine. Et arrêter toutes les ventes d'armes et le soutien aux répressions des populations dans les pays que fuient et traversent les exilé.e.s. Consacrer ces budgets au développement international solidaire.

10

Promouvoir de réelles et ambitieuses politiques multilatérales de coopération, d'éducation et de solidarité pour la mise en oeuvre des Objectifs de Développement Durable de l'ONU, pour l'application de la COP 21, pour la formation et l'éducation populaire, pour le développement démocratique, pour la réduction des inégali-

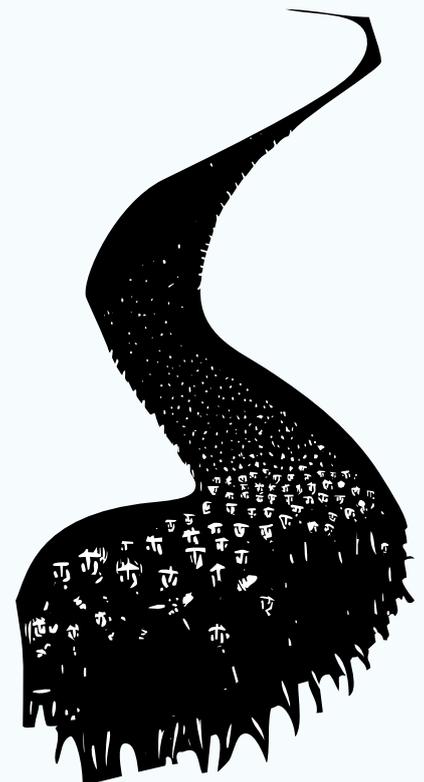
tés, seul moyen de réduire les facteurs structurels (réchauffement climatique, corruption, autoritarisme, conflits, inégalités croissantes...) poussant les migrant.e.s à quitter leur pays.

11

Faciliter les migrations et donner des droits aux réfugié.e.s climatiques, sanitaires et socioéconomiques qui fuient les conditions inhumaines, les inégalités, le manque de santé et d'avenir dans leur pays. Selon le Haut-Commissaire de l'ONU pour les réfugiés le nombre de réfugiés climatiques (essentiellement dans les pays du Sud) sera de 200 à 250 millions d'ici 2050. Les réfugié.e.s « climatiques » et socio-économiques doivent être protégés car ils sont persécutés par des choix qui ne sont pas les leurs, mais ceux des pays et groupes qui dominent l'économie.

12

Protéger les personnes solidaires qui viennent en aide aux migrant.e.s, dans tous les pays membres et dans les pays tiers. Supprimer le « délit de solidarité » en tout point de l'Union Européenne. ●



LA SOLIDARITÉ EXISTE AUSSI : TRIBUNE de SOS Méditerranée

Photo : SOS Méditerranée



Le quatre août dernier SOS MEDITERRANEE et Médecins sans frontières reprenaient la mer à bord de l’Ocean Viking. Pour SOS MEDITERRANEE comme pour MSF, ce nouveau départ intervenait après sept mois de paralysie de nos opérations. Matteo Salvini, en grande partie responsable de cette paralysie, fit le premier l’annonce de notre retour en mer par un tweet rageur et pour une fois il disait vrai.

Durant les dix mois au cours desquels quasiment toutes les ONG de sauvetage furent empêchées d’agir, la mer Méditerranée centrale entre la Libye, Malte et Lampedusa fût maintenue dans un huis clos presque total. Un huis clos sans autre témoin que les garde-côtes libyens et les quelques avions de l’EUNAVFOR qui surveillent la zone (Opération Sophia). Nous ne saurons donc jamais ce qui s’est passé là, ni combien de personnes périrent entre octobre 2018 (au moment où l’Aquarius a été immobilisé) et août 2019 au large des côtes libyennes.

Pendant cette période les chiffres de l’Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et son agence Missing Migrant, relayés par les médias et le personnel politique européen, laissaient penser à un tarissement des flux de migration clandestine sur la route de la Méditerranée centrale. En réalité ce

qui était évident concernait l’effondrement du nombre d’arrivées enregistrées en Italie. Beaucoup plus incertain, de l’aveu même de l’agence onusienne de décompte des disparus, était le chiffre annoncé en très forte baisse des noyés ou des perdus en mer sur cette route. Personne ne saura donc jamais combien de personnes périrent durant ce huis clos mortifère.

Il est certain en revanche que, sitôt rendu sur zone lors de notre première rotation, l’Ocean Viking a porté secours à 355 personnes en seulement quatre jours et quatre opérations de sauvetage. Il ne s’agissait pas de rendez-vous, comme certains aimeraient le laisser croire, il s’agissait pour l’Ocean Viking de patrouiller dans la zone à risque. En l’absence de l’Ocean Viking que seraient devenus ces personnes ? Ils auraient disparu sans témoin et sans apparaître jamais sur un quelconque compteur officiel de victime tout comme probablement une multitude avant eux.

Depuis de nombreuses années, la régulation des flux de migration clandestine en Méditerranée centrale par l’Union européenne se fait selon trois axes. Le renforcement du contrôle aux frontières maritimes (Frontex-EUNAVFOR), la chasse aux passeurs et le transfert de la responsabilité des secours à la Libye

(Sophia) ; et l’empêchement ainsi que la criminalisation à dessein de l’action des ONG civiles de sauvetage taxées de complicité avec les passeurs. Cette politique, présentée comme efficace au regard du décompte des arrivées sur les côtes italiennes, s’apparente dans les faits à une politique de régulation du flux migratoire par la noyade et par la mort. Un système de régulation par la noyade, assumé très courtoisement par le monde politique européen, mais qui n’en est pas moins une politique quasi génocidaire de régulation des flux en contravention totale avec le droit et la morale.

SOS MEDITERRANEE s’arque bote sur le droit maritime et le droit international pour affirmer qu’en Méditerranée centrale, il est de la responsabilité des Etats côtiers qui en ont la capacité objective de tout mettre en œuvre pour sauver la vie des personnes en détresse et les débarquer dans un port sûr.

Politique migratoire et secours en mer sont deux notions parfaitement distinctes qu’il ne faut pas confondre ni mêler. Il est légitime de bâtir l’une mais il est fondamental de respecter l’autre sans aucune réserve. ●

Philippe Rodier,
membre du Conseil d’Administration
de SOS MEDITERRANEE France

DIS, ELLE EST OÙ l'invasion ?

Ce migrant international, aujourd'hui, on en compte 258 millions dans le monde, soit 3,5 % de la population mondiale, donc c'est peu. Il s'oppose au « migrant interne », qui migre dans son propre pays et qui aujourd'hui compte environ 740 millions de personnes. Donc on a 1 milliard de gens qui sont en situation de mobilité, environ les deux tiers dans leur pays et les autres à l'étranger.

Catherine Wihol de Wenden.

Elle est partout, si l'on en croit le discours politique quasi général et c'est une sorte d'évidence médiatique. Il n'est question que de « problème » de l'immigration, de « déni » devant cette question. Même Macron a appelé cet automne à « regarder le sujet de l'immigration en face »...

Eh bien, justement, elle n'est nulle part, si on la regarde en face. C'est-à-dire si on remplace l'impression générale ou la répétition de clichés moutonniers par l'observation des réalités chiffrées. Le RN par exemple a imposé l'idée d'immigration « massive ». Massif, c'est combien ?

Et les chiffres eux-mêmes doivent être utilisés avec précaution et compris et analysés. Prenons un exemple. Un chiffre est assez souvent cité pour illustrer le caractère « massif », ce sont les 255 000 titres de séjour attribués l'an dernier. On en induit spontanément une augmentation semblable du nombre d'immigrés en France. Sauf qu'en réalité, ce qui compte, c'est le solde ! C'est-à-dire tout bêtement la différence entre les entrées et les départs.

Sans entrer dans les détails, sachons qu'on arrive alors à un solde migratoire de 60 000. Dans un pays de 68 millions d'habitants, c'est proche de... rien !

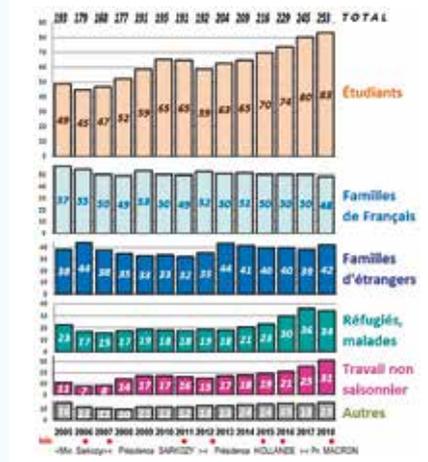
Un biais dont il faut se méfier, ce sont justement les chiffres absolus. Quand on dit qu'en 2015, l'Europe a dû faire face à un million de réfugiés, ça fait peur. Un million, c'est beaucoup de monde... Mais, à propos, combien l'Europe compte-t-elle d'habitants ? 500 millions ? Donc cette fameuse invasion de 2015 n'était qu'un apport de population de 0,2%. Et en 2018, on est revenu à 160 000 arrivées. C'est-à-dire... rien !

Et l'argent, ça vous inquiète ? Alors faisons-nous peur : l'Aide Médicale d'Etat (les soins aux sans papiers) coûte 935 millions par an. Je ne les ai pas dans ma poche, donc ça doit être très cher. Mais au fait, quelles sont les dépenses de santé annuelles en France ? Un peu plus de 200 milliards. L'AME en représente donc 0,5%. C'est un tout petit peu plus que... rien !

Le 17 septembre, la commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale a auditionné, entre autres, le démographe François Héran qui s'est efforcé d'expliquer aux députés cette nécessité « d'objectiver » les questions de migration.

C'est du memento qu'il leur a remis que nous extrayons le graphique ci-joint, qui montre la stabilité réelle du phénomène migratoire en France depuis 15 ans, la seule progression significative étant celle, souhaitable, des étudiants.

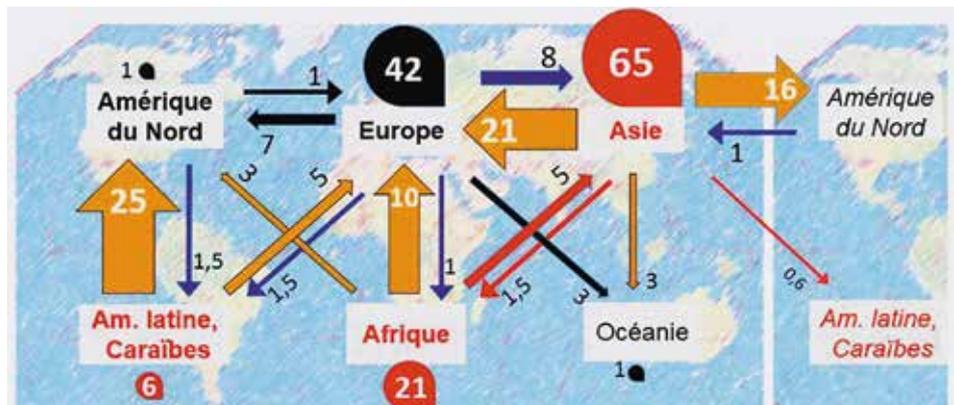
Le problème est en fait politique, c'est la fabrique de l'opinion publique à laquelle se livre la quasi-totalité de la classe politique. Elle est persuadée depuis des décennies



France 2005-2018 : 1^{ers} titres de séjour d'au moins un an, par motifs (en milliers); Source : DGEF, fichier AGDREF F. Héran (graphique)

que c'est en collant à la thématique imposée par le RN qu'elle peut rivaliser avec lui électoralement. La réalité, c'est qu'elle valide de fait l'approche fantasmée de la question migratoire et Jean-Marie Le Pen avait parfaitement et cyniquement compris que l'opinion finit par préférer « l'original à la photocopie ». ●

Jean-François Quantin



Origine des 260 millions d'émigrés/immigrés de la planète (personnes vivant vers 2016 hors de leur pays de naissance) : Source : matrice bilatérale des migrations (FMI, Banque mondiale, OCDE) - F. Héran, Cdf 3 (carte)



FOCUS SUR

COMITÉ MRAP 87 LIMOGES-HAUTE-VIENNE d'un local à l'autre, le même combat



Le MRAP à la semaine de la solidarité internationale

Une région en évolution

Le comité local de Limoges vit aujourd'hui dans un contexte différent de celui de sa fondation en 1974, à l'initiative de militants de gauche. Il participait alors à la dynamique des organisations progressistes, partis, syndicats, associations, dans une ville et un département, la Haute-Vienne (le comité étendait son activité militante à la Creuse), où la gauche exerçait de longue date une « hégémonie culturelle ».

Celle-ci se fondait sur une tradition rebelle, un mouvement ouvrier combatif, une participation significative à la Résistance et à la sauvegarde des juifs persécutés, une expérience tragique marquée par le drame d'Oradour, une allergie constante à l'extrême-droite, une intégration des immigrés célébrée par la MRAP en une quinzaine de Fêtes de l'amitié entre les peuples. En ce début de XXI^e siècle, les mi-

litants du MRAP doivent s'adapter à l'érosion de cette culture : la région subit désindustrialisation, enclavement, exode de ses diplômés ; la métropole limousine n'est plus capitale régionale ; le réseau d'élus de gauche s'est délité, le bastion symbolique de la mairie de Limoges a même basculé en 2014 ; le tissu associatif demeure dense et très divers, mais davantage orienté vers l'épanouissement personnel et les loisirs. La défense des droits de l'homme, dont relève l'antiracisme, peine à renouveler son vivier. Sous la présidence de Pierre Krausz, depuis 2013, le comité local compte encore une soixantaine d'adhérents, mais recherche « du sang neuf ». Il lui faut rester identifiable et opérationnel, alors qu'il a dû changer de local, dans des conditions édifiantes.

L'éviction du local

Rappelons les faits ; dont la presse et France 3 se sont fait l'écho et qui ont réjoui la fachosphère.

En 1983, c'est par un accord entre le président-fondateur du comité, Jacques Chevassus, et le prêtre desservant d'une paroisse dans un quartier populaire, qu'un étage de l'annexe de la chapelle Saint-Antoine, rue des Papillons, a été confié au MRAP. Cela pour un loyer annuel modique, à charge d'entretenir les lieux. Les militants se sont employés à mettre en état des locaux délabrés (contre-cloisons, peinture, installation électrique, plomberie, sanitaire, fenêtres...). Une salle servait aux permanences, réunions de bureau et secrétariat ; une autre accueillait une association des sans-papiers. Le comité payait les charges. Une relation de confiance s'est établie avec la paroisse, dans le strict respect de l'indépendance des deux parties. Elle a perduré, lorsque Pierre Krausz a pris la responsabilité du comité. Début 2018, ce dernier – et avec lui, le bureau du comité – est intrigué par un courriel contenant des informations vagues et contradictoires

concernant la prolongation de notre présence rue des Papillons. Lors d'une rencontre, le 15 mai 2018, les responsables de la paroisse se montrent rassurants. Or, survient, *ex abrupto*, une « invitation » à une réunion le 21 juin avec le nouvel évêque, Mgr Bozo, dans un délai de quarante-huit heures. En l'absence des représentants du MRAP, indisponibles, le comité est mis en demeure de quitter les lieux *illico presto*. L'évêché invoque une nécessité de gestion et entend faire place à la « Communauté du Christ Roi », ainsi désignée par l'évêque (par pudeur ?). « L'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre », c'est l'intitulé exact, en soi tout un programme, a le projet d'y ouvrir une école hors contrat. La paroisse est dessaisie de la question au profit du vicaire général. Le désaveu est confirmé par l'évêque lui-même dans un courrier du 13 juillet, où il oppose une fin de non-recevoir à une demande de délai. Une lettre de l'avocat du MRAP, contenant un rappel à la loi, ainsi qu'une pétition de chrétiens sont envoyées à l'évêque. Lequel se résout à une rencontre avec les représentants du MRAP, le 12 septembre. Un compromis est trouvé à l'issue de cette réunion pour déménager dans un « délai raisonnable », si bien que les lieux seront quittés en mars 2019.

L'installation de l'ICRSP relève d'une décision du représentant de l'Eglise et de son droit de propriété, incontestable. Elle participe à la réintégration des minorités intégristes initiée par le pape Benoît XVI en 2009. L'ICRSP se définit comme « société de vie apostolique en forme canoniale de droit pontifical » ; la « forme canoniale » permet aux prêtres de l'Institut, de se parer du titre de chanoine et des ornements *ad hoc* ; « de droit pontifical », cette association traditionaliste a été reconnue par le Vatican et autorisée à pratiquer ses rites en latin. L'ICRSP a été fondé en 1990 par des clercs opposés à la formation donnée dans les séminaires depuis Vatican II. Il a obtenu la reconnaissance dite canonique de l'évêque de Mouila au Gabon, pays où il bénéficie du soutien généreux d'Ali Bongo. En 1991, l'ICRSP a transféré son siège en Toscane, à Gricigliano, dans une dépendance de l'abbaye bénédictine de Fontcombault (de tendance « tradi » assumée). Il revendique une centaine de prêtres, quelques dizaines de religieuses



Une initiative du comité local

et une association laïque, la « Société du Sacré-Cœur ». Il a essaimé dans plusieurs pays d'Europe et aux Etats-Unis. Le cardinal américain Raymond Burke, opposant notoire aux velléités réformatrices du pape François, pourvoit aux ordinations de ses prêtres.

À Rome, en juin 2018, dans une cérémonie de l'école de police, ce prélat a affiché sa proximité avec Matteo Salvini, lequel remet en cause la légitimité du pape François et son soutien aux migrants... Tout aussi significatifs sont les liens du prieur général de l'ICRSP, Gilles Wach, avec l'extrême droite, avec l'association brésilienne « Travail, Famille, Propriété », le journal *Présent*, la *Marche pour la Vie*, le cercle *Renaissance* de Michel de Rostolan... L'hospitalité de l'évêque de Limoges à l'ICRSP est saluée par l'extrême droite : « une décision courageuse », selon le site Boulevard Voltaire, d'autant plus qu'elle implique l'éviction du MRAP, association « immigrationniste » (sic), « professionnelle de victimisation antiraciste »...

Une image plus claire

Le déménagement du comité MRAP a le mérite de clarifier son image locale. Il n'était guère envisageable pour le MRAP, organisation laïque, de partager son adresse avec un groupe religieux identitaire et réactionnaire. Le MRAP loue désormais un local municipal de Limoges, dans un autre quartier populaire (ZUP de l'Aurence), dans une Maison de quartier dédiée aux associations, 13 rue Jules-Ladoumègue, transférant dans un

lieu public un pôle de solidarité et de lutte contre le racisme. Les missions du comité s'y poursuivent : écoute, conseil et assistance aux victimes de discriminations, d'injures ou d'agressions ; publication d'un journal trimestriel (*Le MRAP en Limousin*, déjà 208 numéros) ; ripostes à la diffusion de la haine raciste ; stands dans des événements associatifs ; organisation de manifestations et d'interventions.

Citons en particulier des cafés antiracistes à thème, une projection-débat sur la nature criminelle de l'antisémitisme, à point nommé, le 14 février 2019, avant la manifestation du 19 février lors d'ignobles profanations (portrait de Simone Veil, tombes de Quatzenheim). Cette manifestation a été relayée simultanément à Limoges par le comité MRAP, la LICRA et le barreau et a réuni près de 800 personnes. Des liens étroits sont entretenus avec la Maison des Droits de l'Homme et les associations de solidarité avec les migrants, en particulier par une coopération avec une association très active de sans-papiers. Les interventions sont redevenues régulières dans les classes de collège de la Haute-Vienne, dans le cadre de la semaine annuelle de sensibilisation contre le racisme, de projets d'établissement sur la citoyenneté ou de séances d'éducation civique et morale. Pour porter un message d'avenir et agir au présent.

Philippe POMMIER
Membre du bureau du comité local.



L'organe de presse du comité local

À VALENCIENNES, 70 ANS ça se fête!

Forum des associations

Ces 14 et 15 septembre lors du forum des associations, le MRAP Valenciennois a fêté les 70 ans de l'association. Le dimanche midi, plus d'une centaine de bénévoles, de diverses associations, sont venues au stand arroser l'évènement.

Le dimanche après-midi, une table ronde a été organisée en direct sur les ondes de radio Ramdam, ce qui a permis à notre président Jean Claude Dulieu d'échanger avec les responsables de la CIMADE, ATD Quart-Monde et Amnesty sur les questions internationales.



Les spectacles

Ce dimanche 13 octobre au Théâtre des forges de Trith nous avons organisé une représentation de la pièce de théâtre « Afrika Mandela ». La salle était comble

théâtrale : « Sans Laisser de Trace » (Voir invitation ci-dessous). Nous espérons avoir un succès identique.

Les 70 ans auront ainsi permis de donner de la visibilité à nos actions passées et à venir dans la proximité comme au plan national et international grâce à une prise de parole à chaque initiative. ●

Pour le Comité local : Jean-Claude Dulieu



Prises de parole à la journée internationale de la paix

Journée internationale de la paix

Dans le cadre de la journée internationale de la paix, nous avons organisé un rassemblement avec des organisations partenaires avec un lâcher de pigeons.

« Agir pour le silence des armes est indispensable mais ne peut suffire, nous devons agir aussi pour une société de solidarité et d'amour, développer le vivre ensemble avec nos différences, sinon les armes rugiront de nouveau. »

et d'un silence impressionnant, les artistes par leur talent et la qualité de l'écriture ont capté l'attention des plus de 200 personnes durant près d'une heure et demie.

Un spectacle époustoufflant, émouvant, puissant...

Enfin le 10 décembre, journée des Droits de l'Homme, dans la salle culturelle Barbara à Petite-Forêt nous organisons sur le thème des migrations un spectacle de contes musicaux avec mise en scène



Invitations aux représentations théâtrales organisées par le comité MRAP de Valenciennes

JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LES DISPARUS de la guerre d'Algérie



photo : 1000autres.org

Le MRAP était l'une des associations soutenant la journée d'étude, le 20 sep-tembre 2019, intitulée « *Les disparus de la guerre d'Algérie du fait des forces de l'ordre françaises : vérité et justice ?* », organisée par l'Association Maurice Audin et l'association Histoire coloniale et postcoloniale (voir sur le site de cette dernière la documentation sur cette journée : liste des soutiens ; programme ; résumés des interventions ; comités d'organisation, scientifique et de parrainage : <https://histoirecoloniale.net/JOURNEE-D-ETUDE-Les-disparus-de-la-guerre-d-Algerie-du-fait-des-forces-de-l.html>).

Voici le préambule de la présentation de la journée : « Cette journée d'étude est née d'une rencontre, celle d'historiens, de juristes et d'archivistes. L'origine en remonte à la déclaration du président de la République du 13 septembre 2018, lors de sa visite à Josette Audin, veuve du mathématicien et militant communiste Maurice Audin, « disparu » à l'âge de vingt-cinq ans à la suite de son arrestation à Alger, le 10 juin 1957, par des parachutistes français, énonçant : « La disparition de Maurice Audin a été rendue possible par un système dont les gouvernements successifs ont permis le développement : le système appelé "arrestation-détention" à l'époque même, qui autorise les forces de l'ordre à arrêter, détenir et interroger "tout suspect

dans l'objectif d'une lutte plus efficace contre l'adversaire" » et affirmant que "ce système s'est institué sur un fondement légal : les pouvoirs spéciaux". »

Ce projet faisait suite à la mise en ligne, au lendemain du 13 septembre 2018, du site « 1000autres.org » (dont le bandeau constitue l'illustration de cet article), animé par les historiens Fabrice Riceputi et Malika Rahal, qui en décrivent ainsi l'objectif :

« À partir d'une liste (très incomplète) de personnes prises par l'armée et recherchées par leurs familles en 1957, retrouvée dans les archives françaises, nous lançons ici un appel à témoignage pour identifier tous ceux qui, à Alger en 1957, ont été enlevés par les parachutistes, qu'ils aient ou non survécu. »

Cette journée a suscité un large écho médiatique en France et en Algérie ; voir notamment : <https://histoirecoloniale.net/Dans-la-presse-algerienne-la-journee-sur-les-disparus-de-la-guerre-d-Algerie-du.html>. Elle a connu une large affluente : plus de 300 personnes, d'origines diverses et dont chacune pouvait retrouver ses intérêts dans l'organisation de cette journée qui, après une session d'ouverture comprenant notamment la présentation de « 1000autres.org » et

l'intervention d'un historien algérien, s'articulait en trois sessions intitulées respectivement Histoire, Justice, Archives. Le thème central lié à la guerre d'Algérie, objet de la plupart des communications, a été prolongé par des contributions portant sur l'ensemble des exactions coloniales, sur la « doctrine de la guerre révolutionnaire », sur le droit international en matière de disparitions forcées, sur l'enjeu citoyen de la transparence des archives... De riches débats ont fait suite à chaque session : des vidéos sont disponibles : voir dans <https://histoirecoloniale.net/Le-debat-sur-l-acces-aux-archives-de-la-guerre-d-Algerie.html>, d'autres suivront. L'ensemble des textes des interventions sera publié par la Revue des droits de l'Homme du CREDOF. <https://journals.openedition.org/revdh/>.

Cette journée ayant mis en évidence le besoin, non encore satisfait, d'une large ouverture des archives sur cette sombre période, ses animateurs vont continuer à se consacrer à ce combat, avec le soutien actif des associations organisatrices ; voir : <https://blogs.mediapart.fr/gilles-manceron/blog/121019/rendre-accessibles-les-archives-de-la-guerre-d-algerie>. ●

Jean-Pierre Raoult,
secrétaire du comité d'organisation
de la journée



CATHERINE GRUPPER

NOUS A quittés

Catherine, ce fut une petite sœur, apparue il y a vingt ans dans ma vie. Et puis, il y a quelques jours, elle a disparu ; désormais nous ne pourrions plus penser à elle au jour le jour ou au lendemain, seulement au passé qu'il nous faudra garder précieusement dans nos mémoires et dans nos cœurs.

Catherine, c'était la militante de toutes les causes minoritaires et oubliées qu'elle animait au sens propre du terme, elle leur donnait une âme, généreuse, infatigable, obstinée et fidèle ; mais toujours elle se tenait en retrait, bien qu'elle se chargeât comme un chameau, du poids des banderoles, des tracts, le sac à dos plein et lourd qu'elle traînait après soi.

Catherine, c'était les tâches ingrates, les rendez-vous à la Préfecture pour les autorisations à manifester, les photocopies à tirer, les rendez-vous à rappeler, la présence à la Fête de *L'Humanité*, place de la Concorde, qu'il vente ou qu'il neige, pour témoigner pour Mumia, Lannemezan pour Georges Abdallah, l'église Saint-Bernard pour les sans papiers.

Nous avons connu Catherine quand elle a mis sur pied le Comité 5^e/13^e du MRAP, par fidélité envers ses parents et par amitié envers Mouloud Aounit. Catherine y a fait adhérer, de gré ou par persuasion, un grand nombre de ses innombrables amis dont elle allait même jusqu'à payer la cotisation pour les plus récalcitrants ; et elle était fière d'en avoir fait le plus gros Comité de France.

Le seul titre honorifique qu'elle ait jamais accepté fut celui de Présidente de ce même comité. Mais ce n'est pas tant Catherine militante que je voudrais évoquer ici, d'autres le feront à meilleur escient que moi.

C'est une Catherine plus intime, moins publique avec qui j'ai noué des relations de véritable tendresse. Quand elle venait à la maison, faire une pause, entre deux, trois ou quatre manifestations, rassem-

blements, colloques, musées, expositions, visite à des petits vieux solitaires, sorties culturelles avec neveux et nièces, sans compter les théâtres pour clore la soirée. Cette énergie m'époustouflait, et plus d'une fois j'ai tenté qu'elle ralentisse la cadence ; mais une sorte d'urgence la poussait à ne jamais être en repos, comme si elle avait envisagé cette mort prématurée qui l'a emportée.

Elle venait, n'oubliait jamais d'embrasser Manolo, puis s'asseyait en face de moi dans la cuisine ; elle me regardait travailler à mes reliures et écrivait à ses innombrables correspondants des cartes postales ou répondait à ses non moins innombrables messages téléphoniques ; si elle était fatiguée, elle aimait s'allonger sur le lit soutenue par de gros oreillers de duvet qu'elle aimait particulièrement.

Nous avons rédigé de nombreux tracts ensemble, souvent après d'âpres discussions sur des points de détail ; elle corrigait la moindre faute grammaticale, la moindre erreur de ponctuation, la plus invisible des fautes de frappe ; au lieu d'enseigner l'anglais à des adolescents, elle aurait dû être correctrice dans une maison d'édition ou dans la presse, elle en aurait tiré plus de satisfactions.

Catherine me touchait par son immense naïveté ; elle avait quelque chose d'enfantin dans sa manière de se revendiquer d'extrême gauche face à mes partis pris plus réalistes et terre à terre ; elle croyait fermement aux bienfaits de l'éducation et inondait les nombreux enfants de son entourage de cartes postales reproduisant des œuvres de peintres célèbres, Chagall et Van Gogh de préférence ; son goût du partage était une de ses caractéristiques essentielles, elle partageait le pain, bien sûr, mais aussi les entrées dans les musées avec sa carte double, elle partageait les anniversaires dont elle n'oubliait pas un, les tenant inscrits dans ses agendas bourrés de rendez-vous, même ceux où elle savait ne pas pouvoir aller, on ne sait jamais. Sa mémoire et sa mémoire de pa-

pier étaient prodigieuses et productives de plaisirs qu'elle offrait à tous ses amis.

Je ne crois pas qu'il ait existé personne qui ait agrégé autour d'elle tant d'amis, n'étant elle-même ni une star des médias ni une personnalité politique ou artistique importante ; elle allait auprès des autres, écoutait, ne jugeait pas, accueillait avec générosité de cœur et de porte-monnaie étant parfois jusqu'à se faire gruger, mais préférait être trompée que de passer à côté d'un besoin. Catherine mettait en pratique chaque matin la prière civique dont Hegel a parlé : la lecture des journaux remplaçant la messe.

C'était dans les cafés qu'elle prenait son petit déjeuner, ou plus exactement un simple café noir ; ces cafés étaient leur annexe à Patrick et à elle, mais attention, pas n'importe quel café, le critère de sélection était la mise à disposition des clients du quotidien Libération et elle a changé plus d'une fois d'annexe parce que ce journal n'y était plus disponible.

Comme les écrivains des années cinquante elle recevait ses amis dans les cafés, y donnait des rendez-vous, y faisait son courrier toujours en retard ; c'étaient des rencontres nouvelles amenées par les uns ou les autres, des moments de vie amicale et sociale intenses qu'elle n'a manqués qu'à la toute fin.

Je me souviens des déclarations pour Georges Ibrahim Abdallah que Catherine distribuait dans toutes les manifestations. Je me souviens des paquets cadeaux de tracts que Catherine préparait et nous donnait à la fin des réunions.

Je me souviens de son voyage éclair dans notre maison d'Espagne, juste pour nous voir, venant de Boston et repartant qui sait où ?

Je me souviens de la couleur rouge de ses vestes, agendas, carnets, cahiers, rouge du drapeau rouge, rouge de toutes les révolutions.

Je me souviens de son geste très tendre, véritable caresse, lorsqu'elle passait la

main doucement sur une image ou un texte qui lui plaisait particulièrement.

Je me souviens de sa façon de dire papa et maman là où tout adulte parle de son père et de sa mère.

Je me souviens de sa discipline de fer pour aller à la piscine une fois par semaine, qu'il vente ou qu'il neige.

Je me souviens des soirées qu'elle organi-

sait à la Belle étoile de Jolie Môme où elle entraînait toujours de nombreux amis.

Je me souviens du 45 rue Censier qui me rappelait l'appartement de la Chloé de Boris Vian dont les murs se rapprochaient chaque jour un peu plus.

Je me souviens des innombrables verres d'eau qu'elle devait boire à longueur de journée.

Je me souviens de l'avoir vue se faner en quelques semaines, comme une fleur.

Je me souviens, nous nous souviendrons de Catherine ; elle a marqué nos vies une fois pour toutes. ●

Catherine Ballestero

L'ENLÈVEMENT ET LA DISPARITION de Mehdi Ben Barka, 54 ans après

Le 29 octobre 1965 Mehdi Ben Barka est interpellé devant la brasserie Lipp à Paris par deux policiers français. A ce jour, la vérité n'a toujours pas été faite sur les conditions exactes de la disparition de l'un des principaux responsables de l'opposition marocaine et symbole du mouvement international de la solidarité des peuples du tiers-monde.

Depuis plus de cinquante-quatre années, une instruction judiciaire pour assassinat, tentative d'assassinat et complicité est en cours au palais de Justice de Paris. Dix juges se sont succédé sur le dossier sans parvenir à apporter des réponses cruciales aux questions de la veuve de Mehdi Ben Barka, de ses enfants, de ses proches et de leur avocat Me Buttin qui entendent connaître la vérité, et, pouvoir, enfin, faire leur deuil :

- Comment est mort Mehdi Ben Barka ?
- Qui sont ses assassins ?
- Où est sa sépulture ?
- Toutes les responsabilités ont-elles été établies ? ...

Aujourd'hui, plus d'un demi-siècle après les faits, si les responsabilités politiques marocaines à l'origine de l'enlèvement ont pu être établies, si les complicités françaises au niveau des services de renseignements et de police sont reconnues

et si les autres implications internationales sont avérées, l'obstacle principal à l'établissement de toute la lumière reste la raison d'Etat(s) érigée en principe intangible des deux côtés de la Méditerranée face aux exigences de justice et de vérité due à la famille de Mehdi Ben Barka et de l'hommage dû à sa mémoire.

Aussi bien du côté marocain que sans doute du côté français, des témoins en possession d'une part de vérité sont encore en vie, les archives pouvant apporter des réponses doivent encore exister. Mais, les autorités judiciaires marocaines refusent de coopérer pleinement avec les juges d'instruction français en charge du dossier - en exécutant en particulier la Commission Rogatoire Internationale adressée au Maroc depuis septembre 2003, renouvelée au printemps 2005, voici donc près de quinze ans ! De la même manière, les autorités politiques françaises refusent la levée du secret-défense sur la totalité des documents relatifs à l'affaire.

Nous ne saurions croire que, en agissant ainsi, les responsables politiques français et marocains pensent pouvoir découra-

ger le juge d'instruction et le pousser à clôturer le dossier. Ce serait ajouter le déni de justice à la douleur et à l'attente de la famille de Mehdi Ben Barka.

Cette situation de blocage est humainement insupportable et politiquement inacceptable. Deux nations comme la France et le Maroc ne doivent pas et ne peuvent plus user d'inertie et de subterfuges pour empêcher le déroulement normal de la justice. Elles se grandiraient en assumant pleinement leurs responsabilités pour que la vérité soit établie et que justice se fasse. ●

Bachir Ben Barka

*Président de l'Institut Mehdi Ben Barka –
Mémoire vivante*





HOMMAGE

À THOMAS LASLANDES

Un défenseur des salariés engagé

Ami du MRAP, mon collègue et confrère Thomas LASLANDES est brutalement décédé à l'âge de 33 ans, samedi 19 octobre 2019.

J'ai connu Thomas en 2008, par sa candidature à un stage au sein du Service juridique du MRAP où nous étions alors deux juristes permanents. Nous avons accueilli Thomas pour une durée de trois mois. Une sympathie réciproque s'est tout de suite installée entre tous les trois. Nous n'avons pas seulement travaillé ensemble, mais aussi beaucoup discuté, refait le monde, nous mangions ensemble à midi et faisons quelques sorties communes. Au-delà de la fin de son stage, nous sommes restés en contact, et en 2013, c'était au tour de son jeune frère Simon d'effectuer un stage au Service juridique.

Thomas et moi avons en commun, par ailleurs, d'être passés tous les deux par la Maîtrise en droit franco-allemand ou « MFA », qui s'obtient après deux années d'études à Cologne (Allemagne) suivies par deux années à la Sorbonne, à Paris. Thomas avait intégré la MFA en venant de France ; moi-même, quelques années plus tôt, en venant initialement du côté allemand.

Le témoignage d'une amie commune du MRAP m'a rappelé, récemment, que Thomas a décidé au moment de son stage au Service juridique de devenir avocat, ou au moins a confirmé ce désir. En plus de ses études en droit, Thomas avait aussi étudié à l'Institut d'Etudes

Politiques (IEP) de Paris, « Sciences Po ». Thomas a prêté son serment d'avocat en décembre 2012. Nous étions restés en contact et lorsqu'en 2015, il a appris mon souhait de m'installer à mon tour en tant qu'avocat – me mettant à mon compte après huit années d'activité en tant que juriste employé –, il m'a tout de suite proposé son soutien.

Au moment de la validation de mon acquis professionnel (pour la reconnaissance du titre d'avocat), il m'a fourni son témoignage. Je disposais de trois parrainages d'avocat-e-s en exercice, mais celui de Thomas était le moins formel et le plus personnel : écrit à la main, très détaillé et très chaleureux.

En juin 2017, alors que je me trouvais à bord d'un train pour me rendre à une conférence publique en Autriche, j'ai reçu un appel de Thomas lors d'un arrêt en gare de Lindau, en Bavière. Il m'informa alors qu'il avait l'intention de quitter le cabinet où il était avocat salarié et de se mettre à son propre compte. J'étais alors rentré dans la profession depuis peu de temps. Nous avons, par ailleurs, fait plusieurs sorties communes dans les mois précédents ; ma femme l'a alors connu et apprécié, elle aussi.

Thomas était alors à la recherche d'une domiciliation professionnelle, et j'ai pu lui conseiller un cabinet. C'est ainsi qu'à partir du début de l'année 2018, nous nous sommes retrouvés à travailler dans la même structure, où nous partageons un bureau.

Lors de la relance de la Commission juridique, qui réunit les avocates et avocats du MRAP, en 2018, Thomas a participé à ses activités dès les débuts. Il a aussi accepté de défendre des dossiers pour le MRAP, bénévolement, devant les tribunaux. A ce titre, en juin 2019, à Saint-Lô,

il a obtenu la condamnation pénale d'un élu qui avait tenu des propos racistes à l'encontre des Roms.

Au cabinet, Thomas pratiquait essentiellement le droit du travail, matière dans laquelle il brillait. Il le pratiquait avec conviction et humanisme, se plaçant résolument du côté des salarié-e-s.

Dans le contexte des « réformes » du droit du travail, notamment à travers la loi « El-Khomri » du 08 août 2016 et les « ordonnances Macron » du 22 septembre 2017 qui réduisent les droits des travailleurs et travailleuses (en dégradant par exemple les conditions d'indemnisation en cas de licenciement illégal), Thomas affichait ses convictions.

Il prit l'initiative d'afficher un tableau au sein de notre bureau commun qui illustre « un meurtre prémédité », celui du Code du travail, en reprenant une affiche de la CGT. Thomas ne comptait pas ses heures en entretien avec un salarié ou une salariée, et était extrêmement apprécié par ses client-e-s.

Dimanche 20 octobre 2019, j'ai reçu la terrible nouvelle de son départ inopiné, nouvelle qui me sembla d'abord irréaliste. Le MRAP national était présent en nombre lors de ses obsèques, le 25 octobre. L'œuvre de Thomas continuera à travers nos actes. Nous ne l'oublierons pas et chercherons à rester fidèles aux engagements que nous partageons. ●

Bernard Schmid
Avocat au barreau de Paris,
docteur en droit, enseignant
Membre du MRAP à Paris